

MOTION

Auteur PLR, par Moreno Centelleghé et Xavier Mottet
Objet Le leurre de l'heure des questions
Date 17.06.2016
Numéro 7.0054

Depuis quelques sessions, nous constatons que les réponses formulées par le Gouvernement à l'heure des questions sont incomplètes, approximatives voire offensives et qui plus est généralement insatisfaisantes pour le dépositaire et pour le parlement.

Conclusion

Cette motion demande la modification du règlement du Grand Conseil concernant l'art. 144 en y ajoutant un alinéa mentionnant que:

«Le dépositaire a le droit, s'il le désire, de prendre la parole, une seule fois, brièvement pour des corrections matérielles à la suite de la réponse donnée par le représentant du Conseil d'Etat, si les informations ne sont pas jugées satisfaisantes.»